

# Exploiter le pouvoir de votre valeur de rachat



Lorsque des événements de la vie surviennent, comme des vacances de rêve, un mariage, la retraite ou des urgences, il devient pratique d'avoir accès à la valeur de rachat de votre contrat d'assurance vie puisqu'il vous donne toute la flexibilité désirée.

Vous pourriez être en mesure d'avoir accès à la valeur de rachat de votre contrat d'assurance détenu par un particulier<sup>1</sup> de la manière suivante :

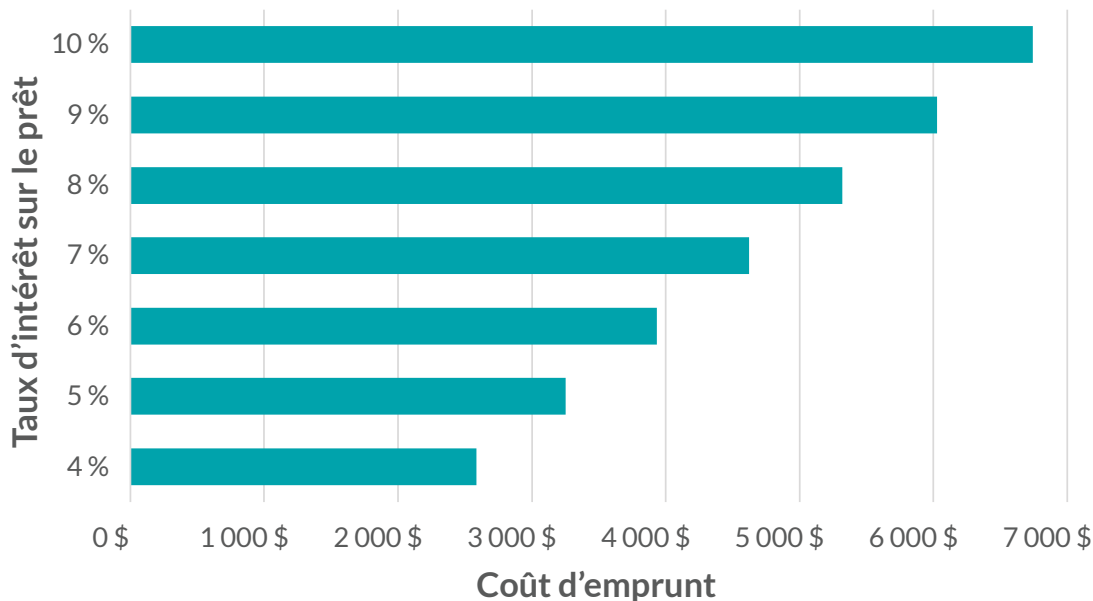
- en effectuant un retrait de la valeur du contrat<sup>2</sup>
- en utilisant la valeur de rachat comme garantie pour emprunter une somme auprès de l'Équitable<sup>MD</sup> (avance sur contrat)
- en utilisant la valeur de rachat en vue d'un prêt auprès de votre établissement financier<sup>3</sup>

## Déterminer l'option qui vous convient le mieux

	Retrait au comptant	Avance sur contrat	Prêt garanti <sup>4</sup>
À qui s'adresse cette option?	Les titulaires de contrat : <ul style="list-style-type: none"> <li>• qui veulent une petite somme d'argent</li> <li>• qui n'ont pas l'intention de le rembourser</li> <li>• qui ne sont pas à l'aise avec les dettes</li> </ul>	Les titulaires de contrat : <ul style="list-style-type: none"> <li>• qui veulent une somme d'argent un peu plus élevée</li> <li>• qui ont l'intention de rembourser l'avance</li> <li>• qui ne veulent pas demander de prêt auprès d'un établissement financier</li> <li>• qui pourraient ne pas être admissibles à un prêt auprès d'un établissement financier</li> </ul>	Les titulaires de contrat : <ul style="list-style-type: none"> <li>• qui veulent une somme d'argent plus élevée</li> <li>• qui veulent que le prêt soit remboursé par le produit de l'assurance à vie au décès</li> <li>• qui sont à l'aise avec les dettes</li> </ul>
À combien d'argent pouvez-vous accéder?	<b>Assurance vie entière</b> : montant limité à la valeur de rachat non garantie disponible.  <b>Assurance vie universelle</b> : montant limité à la valeur de rachat disponible moins des frais de 25 \$ moins la somme de 500 \$ qui doit être maintenue au titre du contrat.	<b>Assurance vie entière</b> : 90 % de la valeur de rachat disponible.  <b>Assurance vie universelle</b> : 90 % de la valeur de rachat disponible des comptes de dépôt garanti (CDG) et du compte à intérêt quotidien (CIQ) moins l'intérêt sur un an.	<b>Assurance vie entière</b> : potentiellement jusqu'à 100 % de la valeur de rachat disponible.  <b>Assurance vie universelle</b> : habituellement jusqu'à 75 % de la valeur de rachat disponible des CDG et du CIQ et jusqu'à 50 % de la valeur de rachat des options de dépôt à intérêt variable.  Le montant minimal du prêt varie selon l'établissement financier <sup>3</sup> .
Quand envisagez-vous de rembourser la somme?	<b>Assurance vie entière</b> : jamais  <b>Assurance vie universelle</b> : si et au moment où vous le souhaitez.	Généralement à court terme, mais pourrait être remboursée au décès.	Au décès.
Devrez-vous payer de l'impôt sur la somme reçue?	Le coût de base rajusté (CBR) <sup>6</sup> affecté au retrait partiel est calculé au prorata. L'excédent du montant du retrait au comptant par rapport au CBR calculé au prorata au moment du retrait pourrait être considéré comme un revenu imposable.	L'excédent du produit de l'avance par rapport au coût de base rajusté (CBR) <sup>6</sup> du contrat, au moment de l'avance, pourrait être considéré comme un revenu imposable.	Le produit du prêt obtenu est libre d'impôt, si l'emprunteuse ou l'emprunteur est titulaire du contrat.

## L'incidence des taux d'intérêt

Vous devriez comparer les taux d'intérêt des différents prêteurs. Un petit écart entre les taux d'intérêt peut faire une grosse différence sur le coût total du prêt.



Selon un prêt de 25 000 \$, remboursé mensuellement sur une période de 5 ans.

## Ce que vous devriez savoir à propos des options

	Retrait au comptant	Avance sur contrat	Prêt garanti <sup>4</sup>
Quelles sont les limites applicables?	<p>Minimum : 500 \$<sup>7</sup></p> <p>Maximum :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Assurance vie entière</b> : montant limité uniquement à la valeur de rachat non garantie disponible<sup>8</sup>.</li> <li>• <b>Assurance vie universelle</b> : montant limité à la valeur de rachat disponible moins des frais de 25 \$ moins la somme de 500 \$ qui doit être maintenue au titre du contrat.</li> </ul>	<p>Avance minimale : 500 \$<sup>7</sup></p> <p>Avance maximale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Assurance vie entière</b> : 90 % de la valeur de rachat disponible<sup>8,9</sup>.</li> <li>• <b>Assurance vie universelle</b> : 90 % de la valeur de rachat disponible des comptes de dépôt garanti (CDG) et du compte à intérêt quotidien (CIQ) moins l'intérêt sur un an.</li> </ul>	<p>Prêt minimal : peut être aussi élevé que 250 000 \$ (selon l'établissement financier)<sup>3</sup>.</p> <p>Prêt maximal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Assurance vie entière</b> : potentiellement jusqu'à 100 % de la valeur de rachat disponible<sup>8,9</sup>.</li> <li>• <b>Assurance vie universelle</b> : habituellement jusqu'à 75 % de la valeur de rachat disponible des CDG et du CIG et jusqu'à 50 % de la valeur de rachat des options de dépôt à intérêt variable.</li> </ul>
Quel est le processus?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est facile d'en faire la demande.</li> <li>• Il suffit de remplir un formulaire, le signer et le soumettre directement à l'Équitable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est facile d'en faire la demande.</li> <li>• Il suffit de remplir un formulaire, le signer et le soumettre directement à l'Équitable.</li> <li>• Aucun critère d'admissibilité.</li> <li>• Pour l'assurance vie entière, il faut remplir une simple demande en ligne et la soumettre pour obtenir les signatures numériques. Pour les contrats admissibles, vous pouvez trouver le lien sous l'onglet Valeurs de l'outil Demande de renseignements sur les contrats.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Votre établissement financier pourrait exiger plusieurs documents.</li> <li>• Votre établissement financier pourrait également exiger de remplir une demande et d'y joindre des pièces justificatives, comme d'obtenir votre ratio d'endettement<sup>10</sup>, vos antécédents de crédit, votre déclaration de revenu, etc.</li> </ul>

## Ce que vous devriez savoir à propos des options (suite)

	Retrait au comptant	Avance sur contrat	Prêt garanti <sup>4</sup>
Y a-t-il des frais?	<p><b>Assurance vie entière</b> : il n'y a pas de frais pour le traitement d'un retrait au comptant.</p> <p><b>Assurance vie universelle</b> : il y a des frais de 25 \$ pour chaque retrait au comptant.</p>	Il n'y a pas de frais pour le traitement d'une avance sur contrat <sup>7</sup> .	Il pourrait y avoir des frais et des coûts associés à l'obtention d'un prêt garanti selon l'établissement financier.
Devez-vous effectuer des remboursements réguliers?	<p><b>Assurance vie entière</b> : aucun remboursement requis.</p> <p><b>Assurance vie universelle</b> : les remboursements sont laissés à votre discrétion et peuvent être effectués en tout temps.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les remboursements sont laissés à votre discrétion et peuvent être effectués en tout temps. Les paiements reçus pour rembourser l'avance sont d'abord imputés au capital et ensuite à l'intérêt couru au cours de l'année contractuelle en question<sup>11</sup>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les conditions du contrat de prêt pourraient exiger des paiements périodiques pour rembourser le prêt, ou de ne rembourser que l'intérêt, ou encore une garantie supplémentaire pour l'obtention du prêt, si le montant du prêt dépasse la limite d'emprunt.</li> <li>Idéalement, le prêt est structuré de sorte qu'il soit remboursé seulement au décès de la personne assurée.</li> </ul>
Y a-t-il une incidence sur la façon dont vous pouvez utiliser votre contrat?	<p>Non. Vous détenez toujours le contrat et le pouvoir décisionnel.</p> <p><b>Assurance vie entière</b> : il peut y avoir une incidence négative sur le prélèvement des primes sur les participations. Votre garantie de protection accrue sera annulée dans le cadre du mode d'affectation des participations de protection accrue.</p> <p><b>Assurance vie universelle</b> : demande de l'attention pour s'assurer que la valeur du compte peut soutenir toutes les déductions futures.</p>	<p>Non. Vous détenez toujours le contrat et le pouvoir décisionnel.</p> <p><b>Assurance vie entière</b> : toute avance sur contrat impayée et l'intérêt couru devront être complètement acquittés avant de pouvoir choisir l'option de prélèvement des primes sur les participations.</p>	<p>Oui. Si le contrat est cédé au prêteur.</p> <p>Il pourrait y avoir des restrictions sur certains droits en tant que titulaire de contrat, comme le rachat du contrat, les retraits ou les avances sur la valeur de rachat du contrat, le changement des montants de couverture, etc.</p> <p><b>Nota</b> : nous vous recommandons de consulter une professionnelle ou un professionnel indépendant pour obtenir des conseils d'ordre fiscal, comptable ou juridique.</p>
Quelles sont les répercussions sur la prestation de décès?	Cela a pour effet de diminuer immédiatement la valeur de rachat du contrat et la prestation de décès.	Au moment du versement, la prestation sera réduite du montant de l'avance sur contrat impayée et de l'intérêt couru.	Au moment du versement, la prestation sera réduite du montant du prêt garanti et de l'intérêt impayé.

## Discutez avec votre conseillère ou conseiller de l'option qui pourrait vous convenir le mieux.

<sup>1</sup> Pour de plus amples renseignements sur le prêt garanti en utilisant un contrat détenu par une société, informez-vous auprès de votre conseillère ou conseiller à propos de la Solution retraite-privilage<sup>MD</sup> *Entreprise*. <sup>2</sup> Dans le cas de l'assurance vie entière, les retraits au comptant ne sont pas offerts avec les modes d'affectation des participations au comptant et réduction de la prime. <sup>3</sup> Avec un prêt bancaire garanti, le prêteur sera un établissement prêteur tiers. L'accessibilité au prêt d'un établissement prêteur tiers n'est pas garantie par l'Équitable et ne fait pas partie du contrat d'assurance. L'emprunteuse ou l'emprunteur doit en faire la demande et satisfaire aux exigences relatives à l'obtention d'un prêt de l'établissement prêteur tiers. L'emprunteur pourrait être en mesure d'emprunter une somme allant jusqu'à 100 % de la valeur de rachat du contrat auprès d'un établissement prêteur tiers. Le montant minimal du prêt varie selon l'établissement financier. Certains établissements financiers exigent un prêt minimal garanti de 250 000 \$. La capacité d'obtenir un prêt et les conditions d'un prêt sont sous réserve des politiques de souscription financière de l'établissement prêteur tiers au moment de contracter le prêt et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Il pourrait y avoir des conditions, des frais et des coûts associés à l'obtention d'un prêt bancaire garanti. <sup>4</sup> En supposant que le prêt garanti est remboursé au décès et que l'établissement financier n'exige pas de remboursement anticipé en demandant un paiement immédiat. Si le prêt doit être remboursé, vous êtes responsable de fournir les fonds pour rembourser le prêt; ce qui veut dire que pourriez avoir besoin de racheter votre contrat pour sa valeur de rachat et de fournir une garantie supplémentaire pour couvrir tout déficit. <sup>5</sup> Selon la législation fiscale en vigueur à la date de publication qui est susceptible d'être modifiée. <sup>6</sup> Le CBR représente le total des primes payées moins le coût net de l'assurance pure calculé conformément aux règlements en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. <sup>7</sup> Les montants sont sous réserve de nos règles administratives et lignes directrices en vigueur au moment de la demande. Les règles administratives et les lignes directrices sont établies par l'Équitable; elles sont révisées de temps à autre et sont sous réserve de modifications. <sup>8</sup> Si vous choisissez le mode d'affectation des participations du dépôt portant intérêt, des bonifications d'assurance libérée ou de la protection accrue, votre contrat accumulera une valeur de rachat non garantie. Les participations ne sont pas garanties et sont versées à la discrétion exclusive du conseil d'administration. Les participations peuvent être assujetties à l'impôt. Les participations varieront en fonction des revenus de placement réels du compte des contrats avec participation, également des résultats techniques de mortalité, des frais, de déchéance, des réclamations, des impôts et d'autres résultats techniques du bloc de contrats avec participation. <sup>9</sup> Comprend la valeur de rachat garantie et non garantie moins tout prêt impayé. <sup>10</sup> Le ratio d'endettement mesure le revenu disponible d'un ménage nécessaire pour acquitter ses dettes. <sup>11</sup> L'intérêt s'accumule quotidiennement et, à chaque anniversaire contractuel, est ajouté au solde impayé de l'avance (capitalisé). L'intérêt est imputé sur le montant total dû. Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel. Même si l'Équitable a pris toutes les dispositions nécessaires pour garantir la précision des renseignements contenus dans le présent document, le contrat prévaut dans tous les cas. La valeur de rachat de votre contrat est accessible au moyen d'un retrait, d'une avance sur contrat ou d'un rachat du contrat. Les retraits au comptant ne sont pas offerts avec les modes d'affectation des participations au comptant et réduction de la prime. L'accès à la valeur de rachat au titre de votre contrat pourrait être assujetti à l'impôt et un feuillet d'impôt pourrait être émis. Les avances sur contrat de la valeur de rachat pourraient être assujetties à l'impôt et un feuillet d'impôt pourrait être émis, si la valeur de rachat dépasse le coût de base rajusté (CBR) au moment où le prêt est accordé. <sup>MC</sup> et <sup>MD</sup> indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.